

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 717 253 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
25.08.1999 Bulletin 1999/34

(51) Int Cl.⁶: **F41A 3/74**

(21) Numéro de dépôt: **95402532.6**

(22) Date de dépôt: **13.11.1995**

(54) Dispositif d'étanchéité pour arme à feu à munition sans douille

Abdichtung einer Feuerwaffe für hülsenlose Munition

Obturator for caseless ammunition firearm

(84) Etats contractants désignés:
AT DE

• **Bouvard, Franck**
F-18000 Bourges (FR)

(30) Priorité: **12.12.1994 FR 9414911**

(74) Mandataire: **Couderc, Thierry**
GIAT Industries

(43) Date de publication de la demande:
19.06.1996 Bulletin 1996/25

Division des Systèmes d'Armes et de Munitions,
Direction Technique, service PCS/PVD,
7 route de Guerry
18023 Bourges Cedex (FR)

(73) Titulaire: **GIAT INDUSTRIES**
78000 Versailles (FR)

(56) Documents cités:

(72) Inventeurs:
• **Simon, Françoise**
F-18340 Plaimpied (FR)

EP-A- 0 251 902	FR-A- 1 157 474
GB-A- 687 826	GB-A- 2 233 747
US-A- 3 159 938	US-A- 3 762 328
US-A- 3 799 560	

EP 0 717 253 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] Le domaine technique de la présente invention est celui des armes portatives de petit calibre tirant des munitions sans douille.

[0002] Dans les armes classiques, c'est à dire pour les armes tirant des munitions à douille, le problème de l'étanchéité entre le canon et la culasse ne se pose pas étant donné que c'est la douille qui assure directement cette étanchéité par son expansion (déformation plastique) sous l'effet de la pression des gaz de combustion produits par la charge propulsive. La douille métallique ou en matière plastique vient se plaquer contre la paroi de la chambre prolongeant le canon. On sait que dans une arme de guerre de petit calibre, la pression développée dans la chambre est de l'ordre de 5.10^7 Pa et la température instantanée des gaz d'environ 2500°C .

[0003] L'utilisation de munitions sans douille ou à douille combustible impose alors la présence d'un dispositif d'étanchéité au niveau de la culasse et du canon.

[0004] Le brevet US3762328 décrit un tel dispositif d'étanchéité et sert de base au préambule de la revendication principale. Un tel obturateur est réalisé en matière plastique et ne sert qu'une fois. Il ne peut assurer l'étanchéité pour les contraintes de températures et de pression rencontrées dans une arme de petit calibre tirant en rafale.

[0005] Les brevets GB2233747, EP251902 et US3799560 décrivent divers types d'obturateurs pour arme. Ces obturateurs ont une structure spécifique d'un type d'arme donnée : EP251902 et GB2233747 sont adaptés aux canons de gros calibre à culasse à coin et US3799560 est spécifique des armes à chambres multiples. Ces obturateurs complexes ne sont pas utilisables pour une arme de petit calibre à munition sans douille et ils ne permettent pas non plus de résoudre le problème de l'échauffement du dispositif d'étanchéité rencontré dans de telles armes.

[0006] Le but de la présente invention est donc de fournir un dispositif d'étanchéité aux gaz de combustion d'une munition sans douille assurant cette étanchéité pour une température instantanée de l'ordre de 2500°C et une pression d'environ 5.10^7 Pa.

[0007] Un autre but de la présente invention est de proposer un dispositif d'étanchéité, dont le refroidissement limite son échauffement pour des rafales de munitions de l'ordre de 150 en une minute.

[0008] L'invention a donc pour objet un dispositif d'étanchéité aux gaz de combustion d'une munition sans douille, monté entre le canon et la chambre de culasse d'une arme à feu de petit calibre, et comprenant un joint qui est constitué d'une partie étanchéité de forme annulaire, dont une face d'extrémité forme une surface d'étanchéité axiale destinée à venir en appui sur la face arrière du canon, et qui comporte vers son autre extrémité une lèvre d'étanchéité radiale destinée à venir en appui sur la paroi interne de la chambre de culasse, dispositif caractérisé en ce que le joint comprend égale-

lement une partie refroidissement qui s'étend axialement sur une longueur supérieure à celle de la partie étanchéité pour limiter l'échauffement de cette dernière qui est au contact des gaz de combustion.

[0009] Selon une autre caractéristique de l'invention, le joint est fixé de manière flottante entre le canon et la culasse de manière à pouvoir se déplacer axialement sous l'action de la pression des gaz de combustion.

[0010] Selon un exemple de réalisation, la partie refroidissement du joint est de forme annulaire, coaxiale extérieurement à la partie étanchéité du joint et relié à la périphérie de cette dernière par une paroi radiale annulaire.

[0011] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la position axiale de la paroi de liaison entre les deux parties du joint est telle que, côté canon, la partie étanchéité, la partie refroidissement et la paroi de liaison du joint délimitent entre elles une cavité de décompression des gaz de combustion.

[0012] D'une manière générale, la partie refroidissement du joint est destinée à se loger dans un espace annulaire délimité entre la partie arrière du canon et la culasse, et est utilisée pour assurer la fixation flottante du joint.

[0013] D'une manière générale, la partie refroidissement du joint est fixée à la culasse par au moins un moyen de liaison s'engageant librement à l'intérieur d'une ouverture oblongue ménagée dans la paroi de la partie refroidissement du joint, ce moyen de liaison étant par exemple une vis, dont la tête est bloquée par la culasse et dont la tige s'engage dans l'ouverture précitée.

[0014] Enfin, selon encore une autre caractéristique de l'invention, les deux parties étanchéité et refroidissement qui forment le joint, forment une pièce monobloc qui est fabriquée en un acier à ressort, par exemple.

[0015] Un avantage du dispositif d'étanchéité selon l'invention réside dans le fait que l'étanchéité est assurée par un dispositif en une seule pièce facilitant sa fabrication et son montage dans l'arme et par suite son remplacement en cas de détérioration.

[0016] Un autre avantage réside dans l'utilisation de la pression des gaz de combustion pour assurer le déplacement du dispositif d'étanchéité et sa déformation.

[0017] D'autres caractéristiques, avantages et détails de l'invention apparaîtront à la lecture du complément de description donné ci-après à titre d'exemple d'un mode de réalisation en relation avec des dessins sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale partielle d'une arme,
- la figure 2 est une vue en coupe du dispositif d'étanchéité selon l'invention, et
- les figures 3 à 5 sont des vues en coupe partielle illustrant le fonctionnement.

[0018] L'arme 1 partiellement représentée en coupe longitudinale sur la figure 1 comprend un canon aligné

avec la culasse 3 dans la chambre 3a de laquelle est logée une munition 4 sans douille constituée d'une charge propulsive 5 et d'un projectile 6 engagé dans le canon. La munition 4 est mise à feu à l'aide d'un dispositif d'initiation 7 électrique ou à percussion. Le canon 2 et la culasse 3 sont fixés l'un à l'autre à l'aide d'une verrou de culasse 8. La culasse 3 est soumise à l'action d'un ressort récupérateur 9 qui applique sur la culasse 3 une force axiale F.

[0019] Entre le canon 2 et la culasse 3, l'étanchéité aux gaz de combustion produite par l'explosion de la charge propulsive 5 est assurée suivant l'invention par un joint 11 représenté à la figure 2 et décrit ci-après.

[0020] Le joint 11 comprend :

- une partie étanchéité 12 de forme annulaire, dont une face d'extrémité forme une surface d'étanchéité axiale 13 destinée à venir en appui sur la face arrière 2a du canon 2, et qui comporte vers son autre extrémité une lèvre d'étanchéité radiale 14 destinée à venir en appui sur la paroi interne de la chambre 3a, et
- une partie refroidissement 15 destinée à limiter l'échauffement de la partie étanchéité 12 qui est au contact des gaz de combustion.

[0021] La partie refroidissement 15 du joint 11 est de forme annulaire, coaxiale extérieurement à la partie étanchéité 12 et reliée à la périphérie de cette dernière par une paroi radiale annulaire 16. La position axiale de la paroi de liaison 16 est telle que, côté canon, la partie étanchéité 12, la partie refroidissement 15 et la paroi de liaison 16 délimitent entre elles une cavité 17 de décompression des gaz de combustion. Dans l'exemple illustré, la partie refroidissement 15 s'étend d'un même côté de la paroi de liaison 16 et en direction du canon 2.

[0022] Le joint 11 est fabriqué en un matériau élastiquement déformable ayant des propriétés thermomécaniques élevées et une large plage de températures de fonctionnement, entre - 50° et 450°, ce matériau étant par exemple un acier à ressort.

[0023] A titre d'exemple, la partie étanchéité 12 du joint 11 a un diamètre extérieur de l'ordre de 13 mm, s'étend sur une longueur de 5,5 mm, la lèvre ayant une épaisseur de l'ordre de 0,4 mm, la partie refroidissement 14 s'étend sur une longueur de l'ordre de 9 mm et a une épaisseur de l'ordre de 3,7 mm, et la cavité de décompression a une largeur de l'ordre de 2,5 mm.

[0024] D'une manière générale, la partie refroidissement 15 s'étend axialement sur une longueur supérieure à celle de la partie étanchéité 12, de façon à permettre le refroidissement du joint 11 en limitant l'échauffement de la partie étanchéité 12 qui est directement au contact des gaz de combustion, de sorte que sa température reste inférieure à la température de revenu de l'acier la constituant.

[0025] En se reportant à la figure 3, la partie refroidissement 15 du joint 11 est destinée à se loger dans un

espace annulaire 18 délimité entre la partie arrière du canon 2 et la culasse 3. Le joint 11 est destiné à être monté préserré entre le canon 2 et la culasse 3 d'une part, et fixé de manière flottante pour pouvoir se déplacer axialement sous l'action des gaz de combustion. Le montage flottant du joint 11 permet de garantir son positionnement entre le canon 2 et la culasse 3 lors de la montée en pression dans la chambre 3a.

[0026] Sur la figure 3, le joint 11 est fixé à la culasse 3 par au moins un moyen de liaison 20 s'engageant librement à l'intérieur d'une ouverture oblongue 22 ménagée dans la paroi de la partie refroidissement 15 du joint 11. Ce moyen de liaison 20 est par exemple constitué par une vis, dont la tête 20a est bloquée dans la culasse 3, alors que sa tige 20b s'engage librement dans l'ouverture 22. On peut prévoir par exemple trois vis 20 régulièrement réparties autour de la partie refroidissement 15 du joint 11. Le joint 11 est monté préserré entre le canon 2 et la culasse 3 par l'action du ressort récupérateur 9 qui agit sur la culasse 3, de telle sorte que sa surface d'extrémité axiale 13 est en appui contre la face arrière 2a du canon 2 mais avec présence d'un jeu radial minimal Jr entre la lèvre d'étanchéité 14 et la paroi interne de la chambre 3a.

[0027] En fonctionnement, la déformation élastique du joint 11 va lui permettre de s'appliquer de façon intime sous l'effet de la pression des gaz de combustion contre le canon 2 par plaque axial de la surface 13 de la partie étanchéité 12 et contre la paroi de la chambre 3a par déformation élastique de la lèvre 14. Plus précisément, après allumage de la charge propulsive 5, la pression augmente dans la chambre 3a et le joint 11 passe par deux phases successives à partir de la position initiale représentée sur la figure 3. Au début du coup de feu, comme montré sur la figure 4, la pression passe par une valeur P0 de 4.10⁷Pa, appelée pression de plaque, à laquelle le jeu radial Jr de montage du joint 11 dans la chambre 3a est supprimé par déformation élastique de la lèvre 14 qui se plaque contre la paroi interne de la chambre 3a. La résultante axiale des forces de pression plaque par ailleurs la surface 13 du joint 11 contre la face arrière 2a du canon absorbant ainsi le ratrappage de jeu de verrouillage Jv entre la culasse 3 et le canon 2. La chambre 3a est alors rendue parfaitement étanche dès cette valeur de pression.

[0028] La pression atteint sa valeur maximale, de l'ordre de 5.10⁷Pa, la température sa valeur maximale, 2500°C environ, et comme représenté sur la figure 5, le joint 11, le canon 2 et la culasse 3 se déforment uniformément. Le joint 11 glisse dans son ouverture de logement 22 et maintient les étanchéités radiale et axiale par déformation élastique de la partie étanchéité soumise directement à l'action des gaz de combustion.

[0029] Après le coup de feu, le joint 11, le canon 2 et la culasse 3 reprennent leurs positions respectives représentées sur la figure 3.

[0030] D'une manière générale, la surface d'étanchéité axiale de la partie étanchéité 12 du joint 11 est réduite

à une couronne de faible épaisseur, car cela permet :

- d'assurer un meilleur contact, parfaitement continu entre le joint 11 et le canon 2, et s'affranchir ainsi des imperfections de géométrie,
- d'augmenter la pression de contact entre le joint 11 et le canon 2, et limiter ainsi l'infiltration des gaz dues aux états de surface, et
- de former la cavité de décompression 17 qui fait chuter en pression et en vitesse les fuites éventuelles de gaz et freiner ainsi ces fuites.

[0031] D'une manière générale, on pourrait également envisager que la fixation du joint 11 se fasse à l'extrémité arrière du canon 2, plutôt que de le rendre solidaire de la culasse mobile 3.

Revendications

1. Dispositif d'étanchéité aux gaz de combustion d'une munition (4) sans douille, monté entre le canon (2) et la chambre (3a) de culasse d'une arme à feu (1) de petit calibre, et comprenant un joint (11) qui est constitué d'une partie étanchéité (12) de forme annulaire, dont une face d'extrémité forme une surface d'étanchéité axiale (13) destinée à venir en appui sur la face arrière (2a) du canon (2), et qui comporte vers son autre extrémité une lèvre d'étanchéité radiale (14) destinée à venir en appui sur la paroi interne de la chambre de culasse (3a), dispositif **caractérisé en ce que** le joint comprend également une partie refroidissement (15) qui s'étend axialement sur une longueur supérieure à celle de la partie étanchéité (12) pour limiter l'échauffement de celle-ci qui est au contact des gaz de combustion.
2. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 1, caractérisé en ce que le joint (11) est fixé de manière flottante entre le canon (2) et la culasse (3) de manière à pouvoir se déplacer axialement sous l'action de la pression des gaz de combustion.
3. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la partie refroidissement du joint (11) est de forme annulaire, coaxiale extérieurement à la partie étanchéité (12) du joint et relié à la périphérie de cette dernière par une paroi radiale annulaire (16).
4. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 3, caractérisé en ce que la position axiale de la paroi de liaison (16) est telle que, côté canon, la partie étanchéité (12), la partie refroidissement (15) et la paroi de liaison (16) du joint délimitent entre elles une cavité de décompression (17) des gaz de combustion.

5. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce que la partie refroidissement (15) du joint (11) est destinée à se loger dans un espace annulaire (18) délimité entre la partie arrière du canon (2) et la culasse (3).
6. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 5, caractérisé en ce que la partie refroidissement (15) du joint est fixée à la culasse (3) par au moins un moyen de liaison (20) s'engageant librement à l'intérieur d'une ouverture oblongue (22) ménagée dans la paroi de la partie refroidissement (15) du joint.
7. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 6, caractérisé en ce que le moyen de liaison (20) est une vis, dont la tête (20a) est bloquée par la culasse (3) et dont la tige (20b) s'engage dans l'ouverture (22) de la partie refroidissement (15) du joint.
8. Dispositif d'étanchéité selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le joint (11) est fabriqué en un matériau élastiquement déformable et ayant des propriétés thermomécaniques élevées.
9. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 8, caractérisé en ce que le joint (11) est fabriqué en acier à ressort.
10. Dispositif d'étanchéité selon la revendication 8 ou 9, caractérisé en ce que le joint (11) est monté préssé entre le canon (2) et la culasse (3).

Patentansprüche

1. Abdichtungsvorrichtung gegen die Verbrennungsgase einer Munition (4) ohne Hülse, die zwischen dem Lauf (2) und der Kammer (3a) des Verschlusses einer Schußwaffe (1) kleinen Kalibers montiert wird und aus einer Dichtung (11) besteht, die aus einem Abdichtungsteil (12) in Ringform gebildet wird, dessen eine Endfläche eine axiale Abdichtungssoberfläche (13) bildet, die dazu bestimmt ist, gegen die hintere Fläche (2a) des Laufs (2) zum Aufliegen zu kommen, und die an ihrem anderen Ende eine radiale Abdichtungslippe (14) umfaßt, die dazu bestimmt ist, auf der Innenwand der Verschlußkammer (3a) zum Aufliegen zu kommen, **gekennzeichnet dadurch**, daß die Dichtung (11) außerdem einen Kühlteil (15) umfaßt, der sich axial über eine Länge erstreckt, die größer ist als die des Abdichtungssteils (12), um die Erhitzung des Abdichtungssteils zu begrenzen, der mit den Verbrennungsgasen in Berührung ist.
2. Abdichtungsvorrichtungen gemäß dem Anspruch

- 1, gekennzeichnet dadurch, daß die Dichtung (11) schwimmend zwischen dem Lauf (2) und dem Verschluß (3) so befestigt ist, daß sie sich axial unter der Einwirkung des Drucks der Verbrennungsgase verschieben kann.
3. Abdichtungsvorrichtung gemäß dem Anspruch 1 oder 2, gekennzeichnet dadurch, daß der Kühlteil der Dichtung (11) Ringform hat, zum Abdichtungs teil (12) der Dichtung extern koaxial ist und mit der Peripherie dieser Dichtung über eine radiale ringförmige Wand (16) verbunden ist.
4. Abdichtungsvorrichtung gemäß dem Anspruch 3, gekennzeichnet dadurch, daß die axiale Position der Verbindungswand (16) so beschaffen ist, daß der Abdichtungsteil (12), der Kühlteil (15) und die Verbindungswand (16) der Dichtung (11) auf der Laufseite untereinander einen Dekompressions hohlraum (17) für die Verbrennungsgase bilden.
5. Abdichtungsvorrichtung gemäß dem Anspruch 3 oder 4, gekennzeichnet dadurch, daß der Kühlteil (15) der Dichtung (11) dazu bestimmt ist, sich in einen Ringraum (18) zu fügen, der zwischen dem hinteren Teil des Laufs (2) und dem Verschlusses (3) abgegrenzt wird.
6. Abdichtungsvorrichtung gemäß dem Anspruch 5, gekennzeichnet dadurch, daß der Kühlteil (15) der Dichtung (11) am Verschluß (3) durch mindestens ein Verbindungsmittel (20) befestigt ist, das sich frei in das Innere einer länglichen Öffnung (22) erstreckt, die in der Wand des Kühlteils (15) der Dichtung (11) angeordnet wird.
7. Abdichtungsvorrichtung gemäß dem Anspruch 6, gekennzeichnet dadurch, daß das Verbindungsmit tel (20) eine Schraube ist, deren Kopf (20a) vom Verschluß (3) blockiert wird und deren Schaft (20b) sich in die Öffnung (22) des Kühlteils (15) einfügt.
8. Abdichtungsvorrichtung gemäß einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, gekennzeichnet dadurch, daß die Dichtung (11) aus einem elastisch verformbaren Werkstoff besteht und hohe wärmetechnische Eigenschaften besitzt.
9. Abdichtungsvorrichtung gemäß dem Anspruch 8, gekennzeichnet dadurch, daß die Dichtung (11) aus Federstahl besteht.
10. Abdichtungsvorrichtung gemäß dem Anspruch 8 oder 9, gekennzeichnet dadurch, daß die Dichtung (11) zwischen dem Lauf (2) und dem Verschluß (3) gespannt montiert ist.

Claims

- 5 1. A sealing device for the combustive gases of a caseless munition (4), mounted between the barrel (2) and the firing chamber (3a) of a small-calibre weapon (1), which comprises a seal (11) made up of a ring-shaped sealing element (12), wherein one end face forms an axial sealing surface (13) designed to press against the rear face (2a) of the barrel (2), and which comprises towards its other end a radial sealing lip (14) designed to press against the inner wall of the firing chamber (3a), characterised in that the seal comprises a cooling element (15) which extends axially for a length which is greater than that of the sealing element (12), such as to reduce the rise in temperature of the sealing element (12) which comes into direct contact with the combustive gases.
- 10 20 2. A sealing device according to Claim 1, characterised in that the seal (11) is fastened in a floating manner between the barrel (2) and the breech (3) so as to be able to move axially under the effect of the combustive gases.
- 15 25 3. A sealing device according to Claims 1 or 2, characterised in that the cooling element of the seal (11) is ring-shaped, externally coaxially to the sealing element (12) of the seal and connected to the periphery of the sealing element by a ring-shaped radial wall (16).
- 30 35 4. A sealing device according to Claim 3, characterised in that the axial position of the connecting wall (16) is such that, on the barrel side, the sealing element (12), the cooling element (15) and the connecting wall (16) of the seal demarcate between each other a decompression cavity (17) for the combustive gases.
- 35 40 5. A sealing device according to Claim 3 or 4, characterised in that the cooling element (15) of the seal (11) is designed to be housed in a ring-shaped space (18) marked out between the rear element of the barrel (2) and the breech (3).
- 45 6. A sealing device according to Claim 5, characterised in that the cooling element (15) of the seal is fastened to the breech (3) by at least one connecting means (20) freely engaging inside an oblong opening (22) arranged in the wall of the cooling element (15) of the seal.
- 50 7. A sealing device according to Claim 6, characterised in that the connecting means (20) is a screw, whose head (20a) is locked by the breech (3) and whose shaft (20b) engages in the opening (22) of the cooling element (15) of the seal.

8. A sealing device according to any one of the above Claims, characterised in that the seal (11) is made of a material able to deform elastically and which has high thermo-mechanical properties.

5

9. A sealing device according to Claim 8, characterised in that the seal (11) is made of spring steel.

10. A sealing device according to Claim 8 or 9, characterised in that the seal (11) is mounted pretightened between the barrel (2) and the breech (3).

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

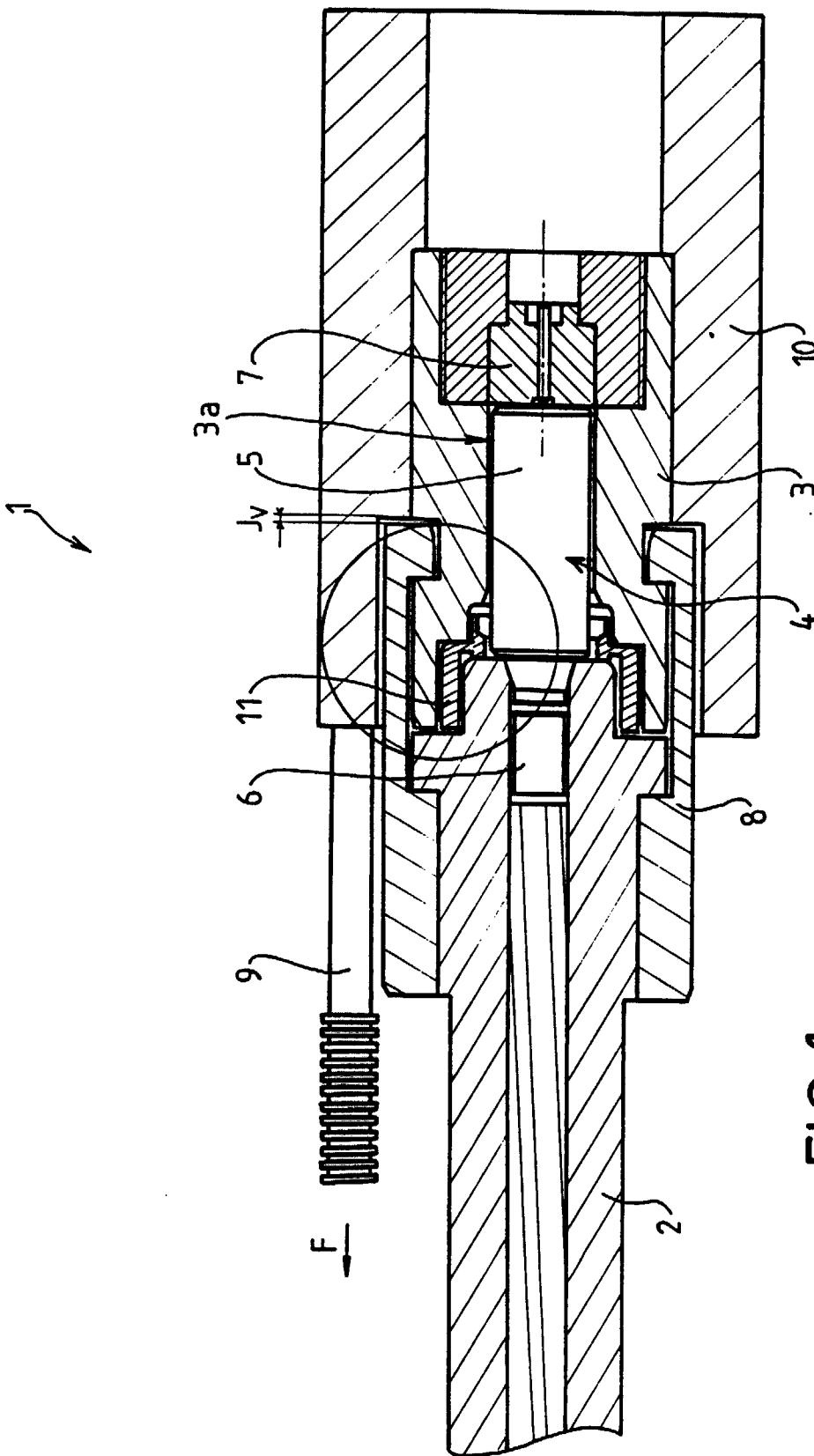
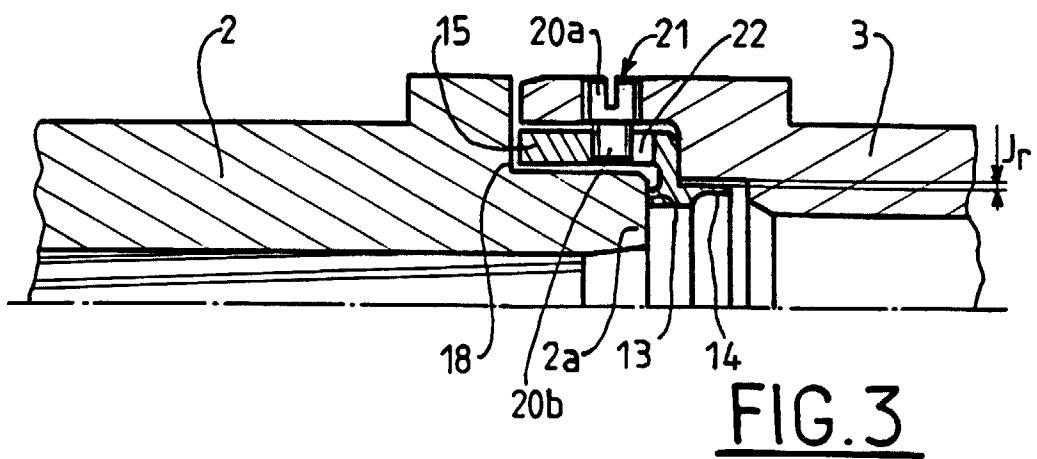
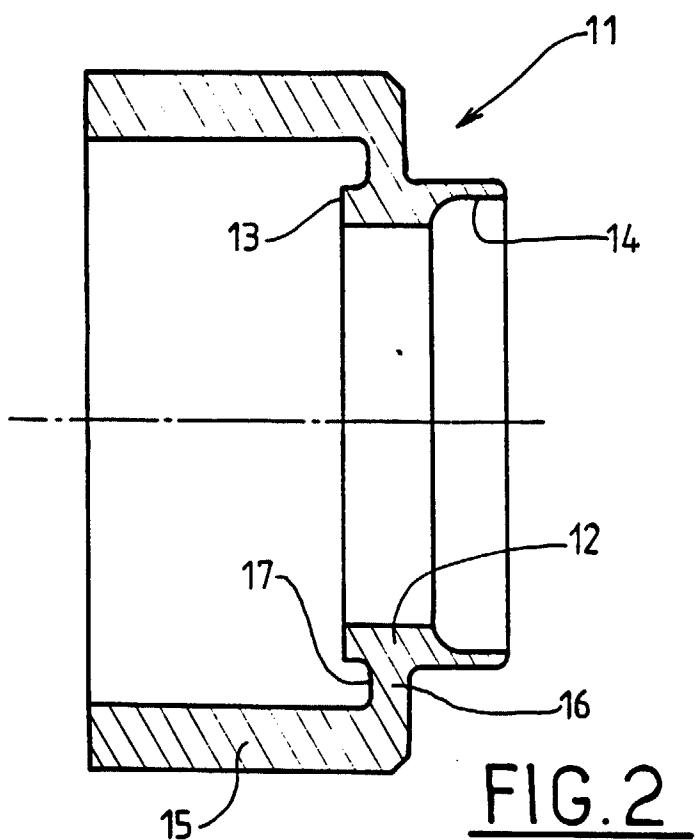


FIG. 1



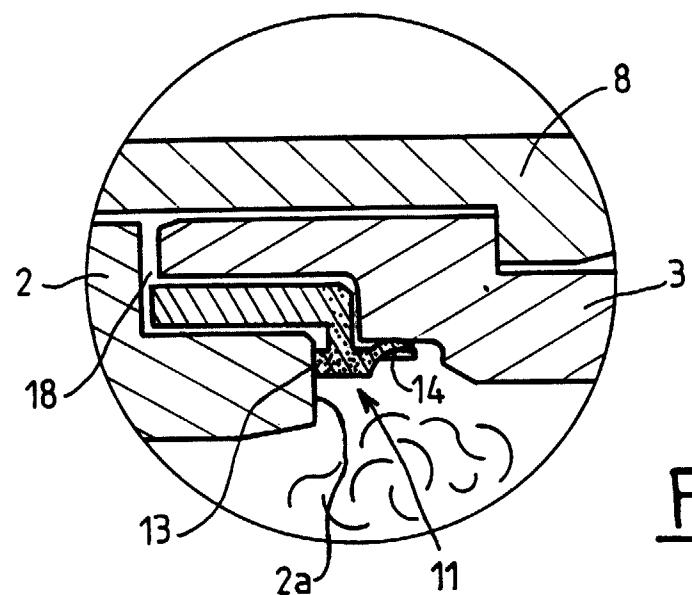


FIG. 4

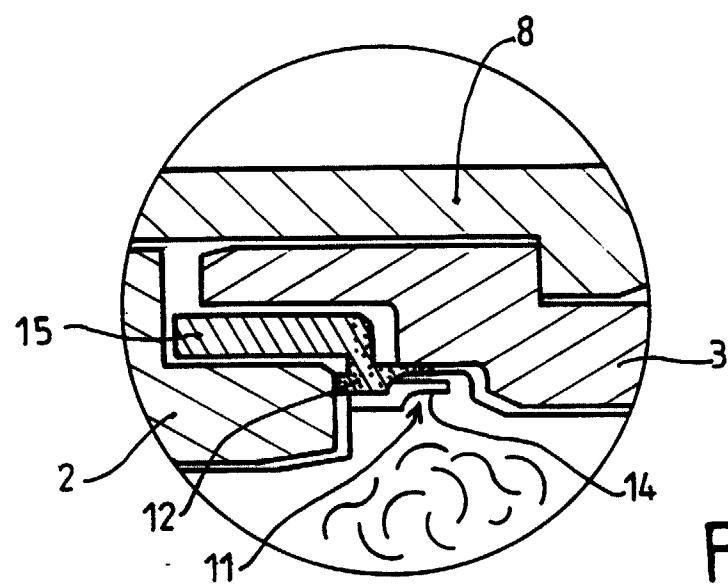


FIG. 5